

---



---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine, 609. — Quarante-Heures, 609.*

**Partie officielle :** Feu l'abbé Amédée Faucher, 610.

**Partie non officielle :** CAUSERIE DE LA SEMAINE : La Franc-Maçonnerie, 610. — QUESTIONS DE SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE : Nouveau Code de Droit canonique et Théologie Morale, 612. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 614. — REVUE DU MONDE CATHOLIQUE : Rome, 616 ; France, 617 ; Angleterre, 619 ; Allemagne, 619 ; Australie, 619. — VARIÉTÉS : Lueurs sur un mystère, 620. — LES LIVRES, 622. — Les défunts de la Croix Noire, 623.

---



---

## CALENDRIER DE LA SEMAINE

**Dimanche, 2 juin.** — II ap. Pent. SOL. DE LA FÊTE-DIEU.

**Lundi, 3.** — Du 5e jour de l'octave.

**Mardi, 4.** — Du 6e jour de l'octave.

**Mercredi, 5.** — Du 7e jour de l'octave.

**Judi, 6.** — Octave de la Fête-Dieu, *dbl. maj.*

**Vendredi, 7.** — SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS, *1 cl.*

**Samedi, 8.** — De la Ste Vierge.

**Dimanche, 9.** — III dim. ap. Pent. SOL. DU SACRÉ-CŒUR.

---

## QUARANTE-HEURES

---

**2 juin, N.-D. du Chemin ; St-François d'Assise. — 4, Ste-Emmélie. — 6, St-Honoré. — 7, St-Pierre de Broughton. — 9, St-Joseph de Beauce.**

---

## PARTIE OFFICIELLE

---

FEU L'ABBÉ AMÉDÉE FAUCHER

M. l'abbé Amédée Faucher décédé à Lévis, le 27 mai courant, était membre de la Congrégation de la Sainte Vierge du Collège de Lévis, et de la Société ecclésiastique de Saint-Joseph.

Jules LABERGE, ptre,  
*Secrétaire.*

Archevêché de Québec,  
27 mai 1918.

---

## PARTIE NON OFFICIELLE

---

CAUSERIE DE LA SEMAINE

### LA FRANC-MAÇONNERIE (*fin*)

Parallèlement à la loge, les francs-maçons de Montréal faisaient fonctionner deux œuvres de corruption, l'une destinée à atteindre les femmes, le Lycée de jeunes filles, aujourd'hui disparu, et l'autre, une succursale de l'"Alliance Scientifique Universelle", dont le but était de corrompre les esprits de la classe dirigeante de Montréal par le moyen de conférences pseudo-scientifiques et antireligieuses. On sait comment Sir Alphonse Pelletier, alors lieutenant-gouverneur de la province de Québec, et dont la bonne foi avait été surprise par l'hypocrisie bien maçonnique des directeurs de cette association, la dénonça énergiquement à Mgr Bruchési, le jour où il eut connu son esprit anticatholique, dans une lettre dont nous tenons à reproduire ici le texte :

“ Québec, le 31-décembre 1909.

“ A Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési,

Archevêque de Montréal,

“ Monseigneur,

“ J'ai retiré mon patronage à l'*Alliance Scientifique Universelle* et j'en ai averti son président. Je tiens aussi à vous pré-

“ venir de la chose, puisque c'est dans votre diocèse que se trouve  
 “ le comité central de cette société pour le Canada. Quand j'ai  
 “ accepté la présidence d'honneur, je croyais qu'il s'agissait sim-  
 “ plement d'une association pour la diffusion de la science.  
 “ Mais depuis j'ai pu constater, par le compte-rendu de l'assem-  
 “ blée générale du 17 octobre dernier et par d'autres renseigne-  
 “ ments venus d'ailleurs, que l'Alliance Scientifique Universelle  
 “ tend à propager des idées qui ne sont pas du tout les miennes.  
 “ Comme lieutenant-gouverneur de la province de Québec, j'ai  
 “ le devoir de répudier de telles idées antichrétiennes, et je le  
 “ fais sans hésiter. De plus, je suis catholique et j'ai toujours  
 “ tenu à m'affirmer comme tel. Or, ce n'est pas sur le déclin de  
 “ ma carrière que je voudrais m'unir, même de loin, “ aux hom-  
 “ mes de pensée dans le faisceau de Renan”. Je n'ai pas d'ob-  
 “ jection, Monseigneur, à ce que vous rendiez publique cette  
 “ lettre, si vous jugez la chose opportune.

“ Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de mes senti-  
 “ ments les plus dévoués,

“ C.-A.-P. PELLETIER ”.

On se rappelle que le président du comité montréalais de  
 l'*Alliance Scientifique Universelle* était, alors, le Dr Louis Laberge,  
 membre de l'*Emancipation*.

Quant au lycée de jeunes filles, qui fonctionna pendant quel-  
 que temps sous la direction de Colombine, voici que ce qu'en  
 disent les procès-verbaux de l'"*Emancipation*" : “ Un F.\*.\*.\*  
 insiste pour que tous s'intéressent au lycée, car, dit-il, “ le lycée  
 est certainement l'œuvre de la loge ” (Séance du 24 décembre  
 1909.)

Ceux qui douteraient encore que les francs-maçons en veu-  
 lent avant tout, à l'âme des enfants canadiens-français, n'ont qu'à  
 réfléchir un moment à l'œuvre de calomnie dirigée avec une tena-  
 cité vraiment diabolique contre le système de notre enseignement  
 catholique par le *Pays*, l'organe des *Emancipés*. Il n'y a pas  
 de mensonge qui coûte à cette feuille, qui prêche partout les  
 doctrines de la Révolution et s'en fait une gloire, lorsqu'il s'agit  
 de jeter le discrédit sur l'enseignement catholique de notre pro-  
 vince.

Voyez plutôt l'œuvre de son directeur, le député de S. Louis, en Chambre. En 1909, c'est l'élection de tous les membres de la Commission scolaire catholique, en 1911, c'est l'uniformité des livres, en 1912, c'est l'instruction obligatoire qu'il préconise : tous projets tendant à diminuer l'autorité du Conseil de l'Instruction publique, c'est-à-dire des évêques et à augmenter l'influence de l'État et de la politique dans le choix des livres scolaires et dans l'administration de nos écoles. C'est le même but qu'il a cherché encore à atteindre en réclamant la gratuité des livres et la fusion des commissions scolaires catholiques de la ville de Montréal. Les catholiques de la métropole, heureusement, ont vu clair dans ce dernier projet comme dans les autres de ce coryphée des loges, et un mouvement énergique est dessiné nettement contre ce projet de centralisation politique et maçonnique.

Voilà ce qu'est, à peu près, l'œuvre maçonnique dans la province de Québec.

La leçon à retenir pour les catholiques est celle-ci :

Les francs-maçons de l' " Emancipation " — tous bien vivants et très actifs, malgré la mort apparente de la loge — comptent arriver à la destruction complète de la foi dans l'âme du peuple canadien-français en mettant la direction de nos écoles entre les mains de l'État et en corrompant l'opinion publique par la presse. Faisons donc bloc contre eux sur le terrain scolaire — le vrai terrain de la lutte, laquelle ne fait que commencer — et soutenons, au prix de tous les sacrifices, l'œuvre salutaire, l'œuvre nécessaire de la presse catholique.

H. A.

## QUESTIONS DE SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE

### NOUVEAU CODE DE DROIT CANONIQUE ET THÉOLOGIE MORALE

#### L'EUCARISTIE

#### III

#### LE SAINT SACRIFICE DE LA MESSE (*suite*)

#### VII. — *De la Messe conventuelle.*

Sous ce titre, le Code parle seulement de la messe du Chapitre.

a) Tout chapitre est tenu tous les jours de célébrer une messe chantée, cependant, l'hebdomadier peut célébrer cette messe sans chant, quand dans l'église du chapitre l'Évêque, ou un autre à la place de l'Évêque, célèbre la messe pontificalement. (Canon 413.)

b) Cette messe conventuelle doit être appliquée aux bienfaiteurs en général du chapitre. (Canon 417, parag. 1.)

c) Le chanoine qui, à cause de maladie, se fait remplacer pour la célébration et l'application de cette messe, n'est pas tenu de donner un honoraire au remplaçant, à moins que les statuts du chapitre ou une coutume particulière ne l'oblige.

Cependant, on peut conserver la coutume de donner au célébrant un honoraire provenant ou du fonds des distributions ou d'une contribution perçue sur les revenus de toutes les prébendes. (Canon 417, parag. 2 et 3.)

d) Un chanoine, qui est curé et qui est tenu le même jour de chanter la messe conventuelle et de dire la messe pro populo, doit lui-même chanter la messe conventuelle et il doit acquitter la messe pro populo par un autre ou la remettre au jour suivant. (Canon 419, parag. 2.)

e) Enfin, dans la nuit de Noël, la messe conventuelle peut être commencée à minuit. (Canon 821, parag. 2.)

#### VIII. — *Des ornements sacerdotaux, des linges et des vases sacrés.*

a) Jusqu'ici la bénédiction des ornements sacerdotaux et des linges sacrés était réservée à l'Évêque, qui pouvait, par indulg du Saint-Siège, permettre au prêtre de la faire. A l'avenir, le Code définit que cette bénédiction peut être faite de plein droit soit par un Cardinal, soit par un Évêque, soit par l'Ordinaire du lieu, qui n'a pas reçu le caractère épiscopal, soit par le curé ou le recteur de l'église à laquelle sont destinés ces objets, soit par un prêtre délégué par l'Ordinaire du lieu ; les supérieurs des religieux et les prêtres de leur ordre par eux délégués peuvent bénir ces objets, qui sont destinés à leurs églises ou oratoires et aux églises des religieuses qui leur sont soumises. (Canon 1304.)

b) Les vases sacrés nécessaires pour la célébration des saints mystères sont le calice et la patène, qui doivent être consacrés par l'Évêque.

c) Ces objets bénits ou consacrés perdent leur bénédiction ou leur consécration dans les deux cas suivant : (a) s'ils ont subi de telles lésions ou transformations, qu'ils aient perdu leur forme primitive et qu'on ne puisse plus s'en servir convenablement pour le saint Sacrifice ; — (b) s'ils ont servi à des usages inconvenants ou s'ils ont été offerts en vente d'une manière publique. (Canon 1305, parag. 1.)

Ce deuxième cas de désaffectation des objets bénits ou consacrés est nouveau et contraire à la doctrine communément reçue. Ainsi Gousset (II, n. 324) disait que " le calice et la patène conservent encore leur consécration, lors même qu'on s'en serait servi à des usages profanes et sacrilèges."

Cependant, le calice et la patène, qui ont perdu leur dorure, ont-ils perdu leur consécration? C'était autrefois une question controversée. Les uns pensaient que la dorure étant entièrement effacée, la consécration était perdue; parce que, disaient-ils, la consécration avait été appliquée à la dorure. Les autres, au contraire, croyaient que la perte de la dorure n'entraîne point celle de la consécration; parce que, affirmaient-ils quoique l'onction par laquelle on consacre un calice ne touche physiquement que sa partie extérieure, toute sa masse est cependant consacrée, et cette masse subsiste, bien que l'accident s'en aille. Aussi les docteurs ne s'accordaient pas non plus sur la question de savoir si le calice perd sa consécration par une nouvelle dorure. Toutefois, la Congrégation des Rites avait donné la solution de cette dernière controverse en affirmant, le 14 juin 1845, que les calices, qui ont été redorés à l'intérieur, ont perdu leur consécration, et qu'il faut les faire consacrer de nouveau. Mais le Code (canon 1305, parag. 2) statue que le calice et la patène ne perdent pas leur consécration par le fait qu'ils ont perdu leur dorure ou qu'ils ont été redorés. Par conséquent, à l'avenir, un calice, qui par l'usage a perdu sa dorure, doit être redoré, mais il n'est pas nécessaire qu'il soit consacré de nouveau.

C.-N. GARIÉPY, ptre.

(à suivre)

---

### CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Feu l'abbé Ballantyne. — Lundi, le 20 mai dernier, est décédé à l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, l'abbé Ballantyne, ancien curé des Grondines.

M. l'abbé Joseph-Jacques-David Ballantyne est né à Québec le 22 août 1847, de David Ballantyne et de Marguerite Cauchon. Il fut ordonné dans sa ville natale le 30 mai 1874.

Auxiliaire au Séminaire de Québec, puis vicaire à Saint-Pascal, vicaire à l'Ancienne-Lorette de 1882 à 1883, vicaire à Saint-Roch des Aulnaies de 1883-84, à Sainte-Croix de 1884 à 1886, il fut curé de Inverness de Mégantic avec desserte de Leeds, de 1886 à 1894.

En 1894, il fut nommé curé des Grondines, charge qu'il occupa jusqu'en 1914, alors que son état de santé l'obligea à prendre sa retraite à l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance où il vient de mourir.

Les funérailles de feu l'abbé Ballantyne ont eu lieu aux Grondines jeudi matin, le 23 mai courant.

Le service a été chanté par M. le Chanoine Arsenault, qui était assisté de MM. les abbés Jos. Paquet, du Séminaire de Québec, et Emilien Rivard, du Collège de Ste-Anne de la Pocatière, tous deux de la paroisse.

Aux quatre coins du corps, on remarquait M. le Chanoine Lafêche, curé de Ste-Anne de la Pérade; MM. les abbés Rouleau, curé de St-Alban, Lepage, curé de Deschambault, McCrea, curé de St-Casimir.

Assistaient au chœur: MM. les abbés Langlais, curé de St-Marc des Carrières, Od. Gosselin, procureur du Séminaire; Chs Dupont, curé de Pont-Rouge, A. Lapointe, aumônier de l'Hospice St-Joseph de la Délivrance, Lévis, Louis Carrier, F.-X. Tessier-Laplante, curé de Portneuf, P. Boyd, curé d'Inverness, J.-E. Maurais, curé de St-Antonin, D. Grenier, vicaire à Ste-Anne de la Pérade, Léon Fortier, vicaire à Deschambault, A. Auclair, vicaire à St-Alban, Jos. Lizotte, vicaire à Portneuf.

L'oraison funèbre a été prononcée par Mgr Rouleau, principal de l'École Normale Laval de Québec.

L'inhumation a eu lieu au pied de la Croix du cimetière de la paroisse.

**Feu l'abbé A. Faucher.** — La mort vient de faire un nouveau vide dans les rangs du clergé de notre diocèse. Lundi matin, le 27 mai, décédait à l'Hôtel-Dieu de Lévis, M. l'abbé Amédée Faucher, assistant-procureur du Collège de Lévis.

M. l'abbé Amédée Faucher est né à Saint-Ferdinand d'Halifax, le 30 octobre 1869, de Georges Faucher, cultivateur, et de Angèle Roberge. Il fit ses études à Lévis et à Québec, et fut ordonné prêtre dans sa paroisse natale, le 29 juin 1894 par S. E. le Cardinal Bégin. Depuis, il a toujours été employé au Collège de Lévis.

Il était le frère de M. l'abbé Joseph-Octave Faucher, curé de Aldfield, Ontario.

**Ordination à la Basilique.** — Le 25 mai dernier, samedi des Quatre-Temps, Sa Grandeur Mgr P.-E. Roy a présidé une cérémonie d'ordination dans la Basilique de Québec. Deux mineurs ont été élevés au sous-diaconat: M. Jos. Antil, du diocèse d'Haileybury, et le frère Sauveur-Marie Archambault, des Franciscains.

Dix-neuf diacres ont reçu la prêtrise. Ce sont MM. les abbés Ovida Guay, Emile Laplante, Léon Lessard, Alexandre Rochette, René Larochelle, A. Lévesque, Edmond Dallaire, Ad. Leclerc, Od. Gauthier, Léandre Chabot, Aimé Labrie, Jos. Lehoux, Ls Montambault, D. Moreau, Christie Foy et Léon Bernard, du diocèse de Québec ; M. l'abbé Léonidas Cormier, du diocèse de Saint-Jean, N. B. ; M. l'abbé Er. Duchaine, du diocèse de Régina et le frère Alb. Cousineau des-Pères de Sainte-Croix.

**A Notre-Dame des Victoires.**—Les pèlerinages se font de plus en plus nombreux à notre sanctuaire de Notre-Dame des Victoires. Il ne se passe pas de journée, depuis le commencement du mois de mai, qu'il n'y vienne des groupes de pèlerins des paroisses de la ville et des environs, prier l'auguste Vierge d'accorder la victoire pour les alliés et la paix pour le monde. Dimanche dernier, le 26 mai, plus de 3,000 pèlerins ont visité le vénéré sanctuaire.

**En l'honneur du Sacré-Cœur.**—Son Eminence le Cardinal Bégin vient de publier un mandement, en date du 22 mai dernier établissant dans son diocèse pour le premier vendredi après l'octave du Saint-Sacrement une "fête particulière" en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus.

**Aux prières.**—Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de M. Florent Fortin, décédé à l'Islet le 21 mai courant, à l'âge de 63 ans. Le défunt était le père de M. l'abbé Irénée Fortin, vicaire à Saint-Roch de Québec.

## REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

### ROME

**Condoléances du Saint-Père.**—Le Saint-Père a adressé à S. E. le Cardinal Amette l'expression de ses paternelles condoléances à l'occasion des pertes de vie occasionnées par le bombardement teuton, dans l'église St-Gervais, de Paris, le Vendredi Saint, et Sa Sainteté y a joint la Bénédiction apostolique pour tous les fidèles de Paris.

**Préfet des archives.**—Le Cardinal anglais Gasquet a été nommé Préfet des Archives vaticanes. Ce poste était vacant depuis la mort du Cardinal Segna, en 1911.

Le Cardinal Gasquet est un savant Bénédictin dont la compétence en histoire est universellement reconnue et admirée.

**De retour.** — Grâce à l'intervention du Saint-Père, plus de 500 prisonniers italiens, victimes de la tuberculose, ont été relâchés des camps d'Autriche et renvoyés en Italie.

**Cause de béatification.** — Une très importante cause de Béatification concernant les missionnaires et les chrétiens qui, au Tonkin, ont donné leur vie pour la foi dans la persécution de 1856 à 1862, va prochainement venir en discussion devant la Cour de Rome. Le nombre des glorieux confesseurs est de 1,743. A leur tête se placent les quatre Vicaires apostoliques martyrisés à cette époque, les Évêques : Joseph Diaz, 1857 ; Garcia San Pedro, 1858 ; Valentin Berrio-Ochoa, 1861, et Jérôme Hermosilla, 1861, avec beaucoup d'autres membres soit du grand Ordre Dominicain, soit du Tiers Ordre. Les documents qui se rapportent à l'instruction du Procès de Béatification forment neuf gros volumes. Les détails qui y sont relatés rappellent les *Acta martyrum* de la primitive Église par la cruauté incroyable exercée contre les fideles et par l'invincible constance que ceux-ci déployèrent au milieu des plus affreux tourments.

#### FRANCE

**Le Pallium aux évêques de Tarbes et de Lourdes.** — Par un sentiment touchant de piété envers Notre-Dame de Lourdes, à l'occasion du soixantième anniversaire de l'apparition de la Vierge Immaculée à la vénérable Bernadette Soubirous, S.S. le Pape Benoît XV, qui rappelle son pèlerinage à Lourdes, lorsqu'il était archevêque de Bologne, a daigné, dans une bulle datée du 8 décembre 1917, attacher à l'évêché de Tarbes et Lourdes, par conséquent à tous les évêques qui se succéderont sur ce siège, le privilège du pallium.

**Mgr Foucault honoré.** — Mgr Foucault, le vénérable évêque de Saint-Dié, dont on sait l'intrépide attitude aux tristes jours de l'invasion, comme l'indomptable énergie sous les bombardements multipliés des Teutons, vient de célébrer le 25<sup>e</sup> anniversaire de sa préconisation épiscopale.

A cette occasion, le vénérable Jubilaire a reçu de S. S. Benoît XV une spéciale et toute paternelle bénédiction, et le Saint-Père lui a concédé le pallium à titre personnel.

**Privilège.** — Mgr Schœpfer, évêque de Tarbes et de Lourdes, a promulgué un décret du Saint-Siège qui autorise, sur le territoire de la ville de Lourdes, l'addition des mots *in Apparitione Beatæ Mariæ Immaculatæ*, à la préface de la messe du 11 février.

**Le feu sur la cathédrale de Noyon.** — La récente avancée allemande en France a fait retomber Noyon aux mains des Allemands.

Est-ce par le fait d'un projectile mal dirigé ou par la mauvaise foi allemande, on ne le sait pas encore, le feu a pris à la cathédrale de cette ville, et il en a dévoré les toitures.

Il n'a pu sans doute détruire davantage, car, ainsi que toutes les autres grandes églises du moyen-âge, cet édifice est tout en pierre, les voûtes y comprises.

Noyon, ville de 7,400 âmes, d'origine gauloise, était le siège d'un évêché avant la Révolution.

La cathédrale, élevée de 1134 à 1200, a 320 pieds de longueur, 60 de largeur et 70 pieds de hauteur du pavé à la voûte. Sa grâce et sa beauté, à l'intérieur surtout, sont remarquables.

La Révolution, là comme ailleurs, fit des siennes. Ses énergumènes y dévastèrent le mobilier, profanèrent les tombeaux, brisèrent les statues, les verrières, les cloches, et, naturellement, volèrent le trésor. Et l'église dévastée fut ensuite utilisée comme écurie et entrepôt de fourrages.

L'an dernier, en évacuant Noyon, les Allemands l'ont laissée presque intacte ; et six heures après leur départ, on y chantait le *Te Deum* de la délivrance, suivi de la bénédiction du Saint-Sacrement.

Noyon avait encore besoin de faire l'expérience du régime allemand, car la lutte contre l'Église y avait repris de plus belle de la part des autorités civiles, qui avaient enlevé le bail du presbytère au curé, et causaient mille ennuis aux écoles catholiques.

**La cathédrale d'Amiens.** — Les Allemands bombardent Amiens. Déjà des bombes sont tombées dans la place, exerçant leurs ravages. Et il y a lieu de craindre pour la cathédrale, un pur joyau de l'architecture et de la sculpture française du Moyen-Âge, supérieure encore à sa sœur de Reims, à plus d'un point de vue, par son étendue, sa hauteur, la splendeur de ses nefs, la richesse inouïe des stalles et des sculptures du chœur, et qui font d'elle la production peut-être la plus parfaite de l'art médiéval. Sa grande nef est sans contredit la plus belle du monde, par la perfection de ses lignes et son audacieuse légèreté. Tout l'intérieur est d'un effet saisissant.

Cette église, qui compte parmi les plus vastes de la Chrétienté, a 435 pieds de longueur (Reims en a 420), 200 de largeur au transept (Reims en a 92), 135 pieds de hauteur du pavé à la voûte de la nef centrale (Reims en a 125).

La clôture du chœur est un écrin merveilleux de fines sculptures. Et les stalles, avec leurs 3,650 figures représentant 400 sujets bibliques sculptés sur bois, avec leurs pinacles d'une étonnante légèreté, forment un travail qu'on ne voit nulle part ailleurs.

**La cathédrale de Soissons.** — La cathédrale est gravement blessée par les bombardements allemands de 1915 et de 1916. Il a fallu étayer, en attendant mieux, son clocher éventré. Et les projectiles, trouant sa voûte, ont porté le ravage jusqu'aux coins les plus reculés de l'édifice. On construit actuellement un mur qui, séparant la basilique vers son milieu, permettra de continuer l'exercice du culte au maître-autel, tandis que l'on entreprendra la réfection de la nef envahie par les décombres, les débris de sculptures et de vitraux.

**ANGLETERRE**

**Conversions.** — Les statistiques officielles pour l'année dernière rapportent 10,000 conversions (2,000 de plus que la moyenne des années précédentes) au catholicisme en Angleterre. Depuis le commencement de la guerre, il y aurait eu 15,000 conversions dans les tranchées.

**Ils y reviennent.** — Les Anglicans de Londres discutent sur l'opportunité de rétablir la messe telle qu'elle existait avant 1549, c'est-à-dire la vraie messe catholique, avec le chant grégorien en plus. Quelle agitation il doit y avoir dans les tombeaux des pères du protestantisme ! eux qui ont soutenu que la messe est une invention du diable en personne.

**ALLEMAGNE**

**La fin du bourdon de Cologne.** — L'une des cloches les plus célèbres d'Allemagne, le bourdon de la cathédrale de Cologne, appelée la " Maria gloriosa ", a été livrée à son tour à la fonderie. Cette cloche, baptisée le 22 mars 1877, le jour anniversaire de la naissance de Guillaume Ier, avait été fondue avec le bronze de canons français pris en 1870-1871. Elle pesait 172,500 livres. Elle avait été épargnée jusqu'à présent à cause de sa valeur historique et de la difficulté de son enlèvement. ●

Elle a sonné pour la dernière fois, le 31 décembre dernier. C'est avec un sentiment d'angoisse que le peuple l'a entendue tinter ses derniers sons.

Le métal de cette cloche a été employé pour faire des canons.

**AUSTRALIE**

**Nouveau délégué.** — Son Excellence Mgr Bartolomeo Cattaneo, le nouveau Délégué Apostolique en Australie, est arrivé récemment à Sydney, où l'archevêque, Mgr Dwyer, ainsi qu'un nombre considérable de personnages ecclésiastiques et laïques, sont allés le recevoir et lui ont fait une très belle réception.

**Développement du catholicisme.** — La population catholique de cette colonie britannique s'est développée d'une façon très rapide. De 1,500 fidèles qu'elle était, sans aucune hiérarchie organisée, vers 1820, elle est passée à 1,300,000 âmes, placées sous la juridiction de 6 archevêques, 17 évêques et 5 vicaires apostoliques.

---

**Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquiescer s'il y a lieu, le plus tôt possible.**

## VARIÉTÉS

## LUEURS SUR UN MYSTÈRE

QUESTION. — *Comment peut-on jouir au ciel d'un bonheur parfait, en l'absence d'un être qu'on aimait sur la terre et qui s'est perdu?*

RÉPONSE. — Je vous en préviens tout de suite, ma réponse ne sera pas un éclaircissement complet. Il y a du mystère dans la question qui vous préoccupe : ce mystère est une épreuve imposée à notre foi. Faisons d'abord l'acte de foi, ensuite essayons de comprendre un peu, et enfin terminons par un nouvel acte de foi.

\* \* \*

Il y a deux faits bien certains :

Le premier, c'est que nul ne peut entrer au ciel s'il est en état de péché mortel.

Le second, c'est que les habitants du ciel y jouiront d'un bonheur parfait, sans mélange d'aucune souffrance.

Il faut tenir ferme ces deux vérités, même si l'on ne voit pas bien comment elles se concilient, comment elles se raccordent l'une à l'autre dans le cas qui nous est proposé.

Supposez qu'à un aveugle vous mettiez en main les deux anneaux extrêmes d'une chaîne de dix mètres de long : il ne verra pas par quel lien ces deux anneaux se tiennent ; peut-être sera-t-il tenté de croire qu'ils appartiennent à deux chaînes différentes. Et pourtant ils sont bien de la même chaîne ; ce n'est pas un mystère pour vous qui voyez, c'est un mystère pour lui qui ne voit pas.

Ainsi en est-il des deux vérités en question : la foi nous les fait tenir fermement, nous n'en voyons pas bien l'enchaînement : c'est que nous ne sommes pas très "clairvoyants" ; mais Dieu le voit et cela nous rassure : c'est l'acte de foi préalable que je vous demandais tout à l'heure.

\* \* \*

Et maintenant voici quelques réflexions qui jetteront un peu de lueur sur la question.

1° Ce qui fait le bonheur du ciel, c'est la vue et la possession de Dieu ; *avec Dieu* et sans le reste, on est parfaitement heureux ; *sans Dieu*, même avec tout le reste, c'est le malheur complet, c'est l'enfer.

Or, cette possession de Dieu est donnée personnellement à chaque habitant du ciel, et donc son bonheur est parfait.

2° Sans doute, à côté de ce bonheur essentiel, d'autres joies accidentelles pourront être le partage des élus, et parmi celles-ci on compte ordinairement la joie de se reconnaître entre parents, entre amis.

Mais dans quelle mesure la présence ou l'absence de cette joie influera-t-elle sur la perfection de notre bonheur ? Là encore il faut s'en remettre à Dieu du soin de compenser par d'autres joies les joies supplémentaires dont pourraient être privées certaines âmes. Voici par exemple une mère de famille qui se retrouve au ciel avec ses dix enfants et leur père, et je conçois très bien la joie supplémentaire qu'elle en éprouve. Mais voici à côté une religieuse qui sur terre a renoncé, pour l'amour de Jésus-Christ, aux joies de la famille : ce fut une Carmélite. Au ciel, elle ne trouvera ni époux, ni enfants. Le sacrifice qu'elle a fait sur la terre va-t-il donc tourner à son détriment ? Evidemment non, et Dieu a son secret pour que cette élue " sans famille " soit parfaitement heureuse, et même récompensée d'avoir été " sans famille ", à cause des motifs qui ont dicté cette privation.

3° Il est certain qu'au ciel il y a inégalité de mérites. Et pourtant il est certain aussi que chaque élu est complètement et parfaitement heureux.

On me dira peut-être : " Mais toutes ces réflexions ne font qu'élargir le mystère, et non le diminuer ".

Précisément, je tiens à montrer que le ciel est mystérieux ; que si son existence et son bonheur sont des *faits* certains, le *comment* reste énigmatique, et que la question qui nous préoccupe n'est qu'un minuscule point dans ce champ du mystère... Et je continue.

4° Sans aller chercher les damnés, il y a bien d'autres causes qui devraient, *en apparence*, s'opposer au bonheur parfait des élus et qui ne s'y opposent point. Voici une mère au ciel, dont les enfants sont encore sur la terre ; elle les voit souffrir peut-être, pécher peut-être, s'en aller sur la route de l'enfer ; elle prie pour eux, pour leur conversion... Et elle est parfaitement heureuse.

5° Il n'y a pas que l'enfer, il n'y a pas que la terre qui pourraient attenter au bonheur des élus, si ce bonheur n'était inattaquable. Les saints connaissent le *purgatoire*, la plupart pour y être passés eux-mêmes ; dans ce purgatoire, ils connaissent des parents, des amis, ils savent qu'ils y sont très malheureux, ils en ont pitié, ils prient pour leur déiïvrance... Et en attendant, ils sont parfaitement heureux.

6° Dieu lui-même, vous savez à quel point il aime les hommes, ou plutôt non, nous ne pouvons comprendre jusqu'à quel

point ! Ces hommes, il a tant fait pour les avoir, et tous les jours il en voit tomber en enfer. On ne peut dire que le sort des âmes soit indifférent à un Dieu qui s'est fait homme et est mort pour elles. Et pourtant des âmes se perdent tous les jours, et Dieu est infiniment heureux.

\*\*\*

Est-il assez vaste, ce champ du mystère ! Et encore une fois votre question n'en est qu'un tout petit point. Revenons-y toutefois, en terminant.

Dieu veut être aimé par-dessus tout, plus qu'un père, plus qu'une mère, plus qu'un enfant. Il l'a dit en toutes lettres dans l'Évangile. Or, ce point de dogme, c'est l'épreuve de notre amour pour Dieu "par-dessus toutes choses". Dieu veut que nous soyons prêts à sacrifier à son amour, s'il le fallait, toutes les affections humaines... Mais c'est une épreuve qu'ordinairement il ne nous laisse pas subir ; il se contente de notre foi et de notre soumission. A Abraham, il demanda de lui sacrifier Isaac ; mais, satisfait de l'épreuve, il arrêta le bras du père avant l'immolation du fils.

Ayons en Dieu la foi et la confiance d'Abraham. Devant certains dogmes et certains préceptes, nous sommes tentés de dire, comme autrefois les Juifs : "*Durus est hic sermo*. Voilà une parole bien dure à accepter". Acceptons-la quand même, et Dieu saura nous en récompenser en nous sauvant... et pourquoi pas en sauvant avec nous les âmes que nous aurons aimées et pour qui nous aurons tremblé... et prié?...  
(*La Réponse*). E. DUPLESSY.

### LES LIVRES

GRATRY. *Élévations, prières et pensées*. Paris (J. de Gigord, éditeur, 15 rue Cassette). Vol. in-18 raisin de 371 pages, avec portrait et fac-simile d'une lettre autographe. Prix, majoration temporaire comprise : 4 fr. 20.

Le P. Gratry a été un des plus merveilleux excitateurs d'âmes du XIX<sup>e</sup> siècle. Comme l'a écrit un critique : "Peu d'hommes ont eu au même degré le don de faire vibrer les natures nobles et généreuses, de les élever, de leur imprimer un élan décisif vers les hauteurs morales." En effet, il est impossible de vivre à son contact, "sans être soulevé par un souffle de foi et de générosité, sans recevoir une impulsion et un élan de cette âme apostolique." C'est le bénéfice moral que recueilleront les lecteurs des *Élévations, Prières et Pensées*, qui trouveront dans ces pages, aussi belles de forme que de pensée, la quintessence de l'œuvre du célèbre oratorien. En ces jours de lutte, où les âmes ont besoin d'un cordial

généreux, on ne saurait conseiller un ouvrage à la fois plus suggestif et plus réconfortant aux chrétiens qui veulent dominer les événements et se préparer à remplir leur rôle dans l'œuvre de reconstitution qui réclamera demain l'effort des bons Français. Ces sujets, si naturellement appropriés aux méditations personnelles, se prêtent également aux commentaires généraux et aux développements oratoires. Ils seront donc d'une grande utilité pour tous ceux qui ont la charge de la parole publique.

Chanoine ROTHE, auteur du "Calendrier des Indulgences plénières". *Pour les morts de la grande guerre. Un mois d'Indulgences et de supplications, ou Choix de prières indulgenciées proposées pour trente jours, d'après un plan nouveau.* Ouvrage honoré d'une lettre de S. G. Mgr. Guérard, évêque de Coutances et Avranches. Paris (P. Téqui, 82 rue Bonaparte). Vol. in-12 de XXXVI-344 pages. Prix : 1 fr. 50. En vente à Québec à la librairie Garneau.

C'est un *Mois des Morts* que M. le chanoine Rothe présente aux fidèles, surtout aux personnes que la guerre a privées d'un parent ou d'un ami ; il leur apprendra à secourir très efficacement ceux qu'elles pleurent, et il les consolera en mettant sous leurs yeux de belles prières indulgenciées. Deux parties : dans la première, M. le chanoine Rothe propose des indulgences plénières pour chacun des jours du mois, indulgences faciles à gagner surtout si l'on veut bien suivre les conseils pratiques qu'il donne — la seconde contient pour le matin de chaque jour et pour le soir (visite au Très Saint-Sacrement et à la Très Sainte Vierge) des prières enrichies d'indulgences partielles. Pour les classer, il s'est inspiré, autant qu'il lui a été possible, des dévotions particulières que la piété a assignées à chacun des jours de la semaine. Sa méthode donne à ce petit livre une originalité qui ne saurait manquer de plaire. Puisse-t-il délivrer beaucoup d'âmes souffrantes et sanctifier les vivants !

---

## LES DÉFUNTS DE LA CROIX NOIRE

On recommande aux prières de tous les associés de la Société diocésaine de Tempérance de la CROIX NOIRE—selon les dispositions de l'article 19 des Règlements :

*L'Enfant-Jésus (Beauce) :* Joseph ROY, 53 ans.—*Saint-Denis (Kamouraska)* Marie-Louise ROBICHAUD, épouse de Chs Bouchard, Jean LÉVESQUE, époux de Hermine Lavoie, Joseph RAYMOND, époux de Marie Garon.—*Saint-Onésime :* Délina LÉVESQUE, 26 ans, Madame Léopold ST-AMANT, 29 ans.—*Saint-Isidore (Dorchester) :* Pierre POULIOT, 82 ans, Antoine RÉGIN, 78 ans.—*Saint-Louis (Kamouraska) :* Georges LABRIE, célibataire, 48 ans, Eva LÉVESQUE, 12 ans, 12 septembre, Sophie TREMBLAY, épouse de Romuald Leclerc, 30 déc. 1917, 79 ans.—*Saint-Benjamin (Dorchester) :* Adonia LACASSE, 35 ans.—*Saint-Casimir :* Nazaire PERREAULT, Georgiana FRÉNETTE, Philie TESSIER.—*Notre-Dame des Laurentides :* Napoléon Villeneuve, époux de Délina Verret, 56 ans.—*Notre-Dame de Lorette :* Corinne PICARD.—*Saint-Ephrem de Tring :* Anselme LACAS-

SE, Godefroi POMERLEAU, Napoléon LESPÉRANCE, Jos. ROY, Marie FORTIN, Maria BOUCHER, Philomène CHARPENTIER, Caroline NADEAU. — *Notre-Dame de Portneuf* : Sara PAQUIN, Alfred BRIÈRE, Vitaline CAREAU. — *Saint-Tite des Caps* : Mme Achille FILION, (Adéline Simard), déc. le 13, octobre, 48 ans. — *Saint-Come de Kennebec* : Charles RODRIGUE, 5 oct. 80 ans, Obéline GILBERT, 1er nov. 18 ans, Malvina POMERLEAU, épouse de Gédéon Bédard, 15 nov., 17 ans, Elzéar FRÉCHETTE, 28 nov., 38 ans, Rvde Mère IMELDA, 18 nov., 28 ans, M<sup>l</sup>ac Cyrille JACQUES, 15 déc., 73 ans, Mme Amable PARÉ, 20 déc., 71 ans, Pierre PAQUET, 28 déc., 50 ans. — *Sainte-Rose de Watford* : Noel BILODEAU, Arthur POLIQUIN, Rosaire VIR. — *Saint-Philippe de Néri* : M<sup>l</sup>le Lumina DÉCHENE, M<sup>l</sup>le Clothilde JEAN. — *Saint-Victor de Tring* : Délina NADEAU, épouse de Frs Poliquin, 62 ans, Emile BOLDUC, 9 ans, Lorenzo JOLICEUR, 13 ans, Sara LAGUEUX, 25 ans, Pierre CLOUTIER, 71 ans. Joseph MATHIEU, 77 ans, Victoria St-HILAIRE, épouse de Lévi Poulin, 44 ans. — *L'Islet* : Philomène LEBOURDAIS, 30 oct. 75 ans, GODEFROI BERNIER, 89 ans, 17 nov. Candide BEAULIEU, 21 nov. 64 ans, Brigitte CARON, 2 déc., 82 ans, Elzéar DUBÉ, 14 déc. 78 ans. — *Saint-Félix de Cap Rouge* ; Calixte PETITCLERC, Julie JULIEN. — *Saint-Maurice de Thedford* ; Madame Ovide GARTEAU, Jos. TANGUAY. — *Saint-Pamphile* : Madame Flavien CHOUINARD, Monsieur Alphonse ANCTIL. — *Les Ecureuils (Portneuf)* : M<sup>l</sup>le Marguerite GERMAIN, Madame Angèle GENOIS, Madame Félicité DUSSAULT. — *Saint-Anselme (Dorchester)* : Madame GAGNON, épouse de François GOUSELIN, 53 ans ; M. Joseph CORRIVEAU, époux d'Eléonore GILBERT, 40 ans ; Madame Azilda FOURNIER, épouse d'Alexandre BOURGET, 55 ans ; Melle Marguerite TURGEON, 72 ans. — *Sainte-Tite des Caps (Montmorency)* : M. Azarie FERLAND, 72 ans 6 mois. — *L'Enfant Jésus (Beauce)* : M. Joseph ROY, 17 ans ; M. Ernest LABBÉ, 43 ans. — *Notre-Dame Auxiliatrice de Buckland* : Madame Philomène MATTEAU, épouse de Jacques MORIN, 45 ans ; Madame Florida MORIN, épouse de Octave ROUILLARD. — *Rivière-Ouelle (Kamoursaska)* : M. Frs BÉRUBÉ ; M. Bruno LÉVESQUE, Madame Zoé BÉLANGER. — *St-Julie de Sommerset* : Madame Arsène Dion, Madame Jean LABRIE, Madame Octave BERGERON, Madame Pierre LAPOINTE. — *St-Victor de Tring* : 1 janv. Victoria St-HILAIRE, 44 ans ; 10 janv. Fortunat BOUCHER, 78 ans ; 15 janv. Jean-René TERRIEN, 36 ans ; 31 janv. Léonie VEILLEUX, 35 ans ; 18 fév. M.-Blanche LACHANCE, 8 ans ; 21 mars, Appoline CLOUTIER, 76 ans ; 22 mars, Maria CHAPDELAIN, 15 ans. — *St-Lambert* : Isabelle MAGUIRE. — *St-Martin (Beauce)* : Robert HETHRINGTON, 21 ans. — *St-Bernard (Dorchester)* : François RHÉAUME, Cyrille GRÉGOIRE, Séraphine LESSARD, Jean VALLIÈRE, Alfred GOBEIL. — *St-Casimir* : Régis LEBŒUF, Adolphe TROTTIER, Philéas LEDUC, Jules St-ARNAUD, Téléphore LAGANIÈRE, Edmond VALLÉE, Joseph-Henri GRANDBOIS, Joseph TESSIER, Zéphirin SIROIS, Théod. TESSIER, Joseph DUSABLON, Lumina ARCAND, Hortense AUGER, Adéline DOUVILLE, Gertrude BOURBEAU, Philie TESSIER, Marie-Paule LEBŒUF. — *St-Louis de Kamouraska* : Dame Vve Thaddée BEAULIEU, 89 ans, 14 janvier ; Eugène MIGNAULT, 20 ans, 30 janvier ; Charles-Eugène LANDRY, 14 ans, 14 janvier ; Angéline PELETTIER, 9 ans, 8 février ; Dame Luc RICHARD, 50 ans, 8 avril.